

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 68 (1980)

Heft: [7-8]

Artikel: Genève

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-276083>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



D'un canton

Jura et Berne fr.

FRC : pas de séparation

Contrairement à une proposition du comité central, la section jurassienne de la Fédération romande des consommatrices (FRC) s'est opposée à se scinder lors de son assemblée de mai, tenue à Moutier. Pour le moment, une présidence bicéphale est assumée par Betty Cattin, de Saignelégier et Monique Dumont, de Reconvilier. C'est d'ailleurs ainsi que la FRC jurassienne fonctionne depuis quelques années à la satisfaction de la majeure partie de ses membres. La création du canton du Jura, en vertu de laquelle certaines consommatrices pensaient qu'il fallait envisager une section pour le Jura et une autre pour la partie bernoise de langue française, n'a donc pas abouti à une séparation.

(ams)

Jura

Une femme à la présidence

L'Association pour la sauvegarde du patrimoine rural jurassien (ASPRUJ) s'est donné une présidente, Mlle Jeanne Bueche, architecte à Delémont. Elle succède à M. Gilbert Lovis, démissionnaire. Cette association, créée il y a quatre ans, s'est engagée à protéger d'anciennes bâtisses campagnardes. Elle a déjà fait un gros travail en quelques années et son avenir est promis à de belles réalisations.

Priorité aux conditions de travail des femmes

Les délégués de la Fédération chrétienne des ouvriers sur métaux du Jura (FCOM) se sont réunis ce printemps à St-Ursanne. Entre plusieurs préoccupations, signalons une déclaration de l'assemblée qui entend accorder « une attention toute particulière aux bas salaires, aux salaires féminins et aux conditions de la femme au travail. »

Genève

Jubilé des Soroptimistes

Le Club de Genève des Soroptimistes fêtait le mois dernier son jubilé d'or. C'est le premier club en Suisse qui peut se vanter d'un semblable anniversaire ; fondé en 1930, c'est en effet le plus ancien club de Suisse.

Qui sont les Soroptimistes ? Etymologiquement d'abord, il faut lire « sorores optima », les meilleures des sœurs... ou sœurs pour le meilleur : soit des femmes qui ont voulu dépasser le rôle traditionnel qui leur était assigné pour conquérir et assurer leur place dans le monde professionnel. Des sœurs parce que face à cet objectif, la solidarité entre les femmes est indispensable.

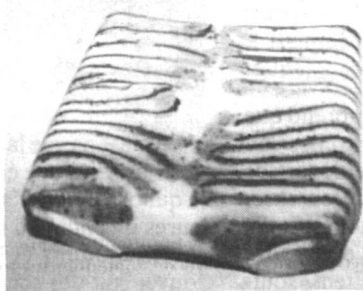
Le Soroptimist-Club de Genève groupe aujourd'hui une cinquantaine de femmes exerçant autant de métiers différents. Lors de leur jubilé, de nombreuses Soroptimistes de Suisse et de l'étranger sont venues rejoindre le groupe de Genève. Elles ont été conviées à



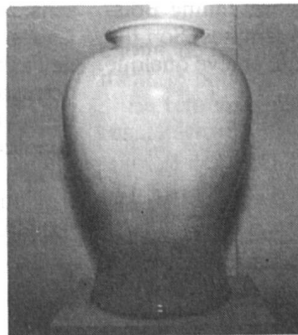
à l'autre

une très belle soirée de gala le samedi 7 juin au Parc des Eaux-Vives. Et le lendemain, elles ont visité le château de Penthes et s'y sont fait offrir un déjeuner champêtre.

Mais le Club de Genève a voulu aussi marquer cet anniversaire par une action sociale et culturelle. D'une part les Soroptimistes genevoises ont offert à une maison de vacances pour personnes âgées, la Nouvelle Roseraie, une installation de vidéo-cassettes qui constituera un moyen appréciable d'animation. D'autre part, elles ont octroyé deux bourses à des céramistes de talent, Claude Presset et Aline Favre. La remise des bourses a eu lieu le lundi 19 mai au Musée Ariana, où l'on a pu admirer quelques œuvres des deux artistes. Ces bourses leur permettront de participer à l'assemblée annuelle de l'académie internationale de la Céramique qui a lieu cette année à Tokio. Voilà donc une bonne façon de représenter la Suisse à l'étranger... et une belle manière aussi pour le Soroptimist-Club de Genève de fêter dignement son jubilé !



Œuvres
d'Aline
Favre
& Florent
Zeller
(ci-dessus)
et de
Claude
Presset
(ci-contre)



Vaud

Changement à l'AMCF

Mary-ellen Chatwin, qui a fondé la première Association des mères-chefs de famille, quitte la présidence ; Denise Chassot démissionne également ; ce n'est pas sans émotion que l'association a pris congé de sa première présidente. Marie-Madeleine Bettex, jusqu'alors vice-présidente, a pris sa succession. Les mères-chefs de famille vaudoises sont aujourd'hui plus de 500 à se serrer les coudes, à affronter ensemble les mêmes problèmes.

Après la partie administrative, Pierrette Blanc fit un exposé sur le recouvrement des pensions alimentaires dans le canton de Vaud. L'office vaudois qui traitait 150 cas lors de son ouverture en 1978, se voit débordé : 750 en 1979, plus de mille dossiers pour 1980. D'où une attitude très sévère de cet office dont le budget n'est pas illimité : les



D'un canton

femmes divorcées qui ont un petit ami ne reçoivent plus un sou pour les enfants de leur ex-mari : « une femme arrive toujours à se débrouiller » dit-on à une femme divorcée qui n'a que son petit salaire de vendeuse (et pas de petit ami) pour élever ses 3 enfants !

Statut fiscal de la femme mariée (fin)

Le projet de loi proposé par le Conseil d'Etat a été accepté en premier, puis en second débat non sans de longues discussions, mais sans modifications essentielles. Un seul point noir pour le Conseil d'Etat cependant : il espérait compenser la moins-value inévitable d'un tel projet (env. 18 Mo.) par quelques hausses : modification des 2 barèmes, hausse du taux des personnes morales et hausse de 2 points du coefficient d'impôt ; cette dernière modification n'a pas été admise par les députés, un tiers seulement de la moins-value totale est compensé par les 2 premières hausses.

Améliorations pour la famille

En faisant varier les déductions pour les assurances de personnes selon l'importance de la famille et en augmentant la déduction pour enfant de Fr. 300.- par enfant, le statut fiscal des familles se trouve amélioré, surtout pour les petits et moyens revenus, ainsi que pour les familles nombreuses.

La nouveauté de ce statut fiscal

Un pas important a été franchi : jusqu'à présent, la femme mariée n'existait pas aux yeux du fisc (sauf si elle était séparée ou veuve), désormais elle est contribuable au même titre que son mari. Il s'est trouvé quelques députés pour rechigner contre cette responsabilité solidaire des conjoints, prétendant qu'on « allait à l'encontre des mœurs et des traditions » de ce pays, qu'on « allait décourager le mariage » et qu'on ne tenait pas compte des intérêts du « conjoint le plus vulnérable » !

Les femmes qui réclament l'égalité savent bien sûr que de nouveaux droits impliquent des responsabilités accrues et elles ne les craignent pas ! Quand se rendra-t-on compte qu'elles sont adultes ?

Les regrets des féministes

Si l'esprit de la loi a changé — et c'est bien, nous l'avons dit — il n'en reste pas moins que c'est une mini-réforme. Le changement ne sera pas grand pour le couple de travailleurs moyens. Le splitting n'a été admis que jusqu'à concurrence de Fr. 6000.-. Mais c'est une brèche, et l'on espère que des députés reviendront par voie de motion sur ce chiffre. Une partie des députés — ils n'ont pas été suivis par le Grand Conseil, heureusement — ont demandé l'introduction d'un splitting de 8500.- pour les couples dont la femme n'exerce aucune activité lucrative. (Une motion dans ce sens a immédiatement été déposée !). Accepter cette généralisation du splitting à tous les couples creuserait à nouveau le fossé entre couples non mariés et couples mariés !

Les députées Danielle Perrin et Jacqueline Geiser ont essayé par voie d'amendement d'introduire la double signature obligatoire de la déclaration d'impôt ; bien des députés ont défendu cette thèse, en vain ; les arguments